Elle étoit pour l'année 1768 de 416,403 ℔ 11 ß.

Il y a donc une diminution pour l'année 1769 de 6,147 ℔ 12 ß 10 ð.

Conſtruction, reconſtruction & réparation des Vaiſſeaux de guerre dans les chantiers de Sa Majeſté, & autres ouvrages extraordinaires en ſus de ceux qui ſont propoſés ſous les articles d'uſé & conſommation, & d'ordinaire pour l'année 1769. *Approuvé le* 5 *Décembre* 1768.

Cette dépenſe eſt fixée pour l'année 1769 à la ſomme de 282,413 ℔.

Elle n'étoit en 1768 que de 277,954 ℔.

Elle eſt donc augmentée pour 1769 de 4,459 ℔.

Dépenſe du Bureau de l'Artillerie pour le ſervice de terre dans l'année 1769. *Approuvé le* 5 *Décembre* 1768.

Cette dépenſe a été arrêtée pour l'année 1769 à la ſomme de 177,947 ℔ 18 ß.

Elle n'étoit pour l'année 1768 que de 159,328 ℔ 11 ß 6 ð.

Il y a donc une augmentation de 18,619 ℔ 6 ß 6 ð.

Services remplis en 1768 *par le Bureau d'Artillerie de terre, & auxquels il n'avoit point été pourvu dans la derniere ſeſſion. Approuvé le* 5 *Décembre* 1768.

La ſomme allouée pour ce ſervice extraordinaire dans l'année 1769, pour celle de 1768, eſt de 43,812 ℔ 19 ß.

Elle étoit en 1768, pour l'année 1767, 68,944 ℔ 12 ß 11 ð.

Il y a une diminution de 25,131 ℔ 13 ß 11 ð.

MOYENS.

Taxe des terres, continuée pour une année, à compter du 25 *Mars* 1769. *Approuvé le* 6 *Décembre* 1768.

Il a été réſolu que pour lever le ſubſide, il ſera pris pendant un an, à compter du 25 Mars 1769, trois ſols par livre ſur tous les biens fonds, tenances, hérédités, penſions, offices & biens perſonnels dans la partie de la Grande Bretagne, appellée Angleterre, dans le Pays de Galles & dans la Ville de Berwick ſur-Tweed, & une quote proportionnelle ſur la partie de la Grande Bretagne appellée Ecoſſe, & conformément au 9e article du Traité d'Union. C'eſt la 16e fois que cette charge eſt à 3 ß pour livre depuis la révolution, ce qui fait une ſomme de 1,500,000 ℔, en ne comptant pas le produit du contingent d'Ecoſſe, cy . . . . . 1,500,000 ℔.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Proc. pt. J. 1769
Garnier,	9e.	M.	14
Caron,	16e.	N.	14
Baillot,	23e.	Z.	14
Rouſſeau,	26e.	A.	19
DuJean,	32e.	V.	16
D'Eaubonne	37e.	A.	18
Aliſſan,	39e. ouv.	l. 6 d. m.	16
De la Rue fils,	50e.	M.	14
Thevenin,	54e.	P.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1769.	Lundi 9.	Mardi 10.	Mercredi 11.
Ac. des Indes.	1285	1185	1185
Emp. de la Com.		425	425
Prom. à 5 p ⅋.		21	
Prom. à 4 p ⅋.	42 41 ½	41 ½	42
Ac. des Fermes.	842 ½	842 ½	840
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		13	13
3e. Loterie.	1 ½ 1770	au p. 1769	au p. 1769
Annuités.	295	294	293
Coup. d'An.	59	59	59 ½
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	41	41	41
Col. 1759.			
Canada.	45	45	45
4e. L. Epoques.	16	16	
Nouette.	39	39 ½ 39	40
Ac. de la caiſſe	1080	1080	1075
Bill. de la Com.			
CONTRATS.			
tirage de la C.	5e. 348		2e 407 4e 360 5e 348
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 4.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 27 au 31 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Jaſon*, Capitaine *Lecordier* du Havre, parti de ce Port le 13 Mars 1767 pour la Côte d'Angole où il a traité de 424 Negres, il n'en a débarqué que 411 au Cap, les 13 autres étant morts dans la traverſée, & il eſt rentré au Havre le 28 Décembre 1768, venant du Cap chargé de ſucre, &c. le *Pierre Auguſte*, Capitaine *Rio* de Paimpol, venant de ce même endroit en relâche chargé de 960 boiſſeaux de froment pour Rouen; le *Saint Yves*, Capitaine *Perrot* de Treguier ainſi que le ſuivant; la *Louiſe Eliſabeth*, Capitaine *Mordelais*, venant tous deux de Treguier chargés de froment en grenier pour le Havre; le *Papillon*, Capit. *Challou* de l'Iſle Dieu, venant de Marans chargé de 48 tonneaux de froment; le *Saint Nicolas de Tolentin*, Capitaine *Vautier*, venant de l'Orient chargé de thé, porcelaine & toile des Indes; l'*Aimée Marie Anne*, Capitaine *Vincent* de Cherbourg, venant de la Rochelle chargé de vin, eau-de-vie & farine pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; des Etrangers, la *Petite Helene*, Capitaine *Meſſanger* Anglois ainſi que le ſuivant, venant de Liwerpool; le *Pennington*, Capitaine *Fennel*, venant de Witthehaven, chargés tous deux de tabac pour le Havre; la *Charité*, Capitaine *Stromer* de Bréme, venant de ce même endroit chargé de 700 ſacs de froment, 1 grenier d'orge & de planches; la *Louiſe Galere*, Capitaine *Bruyſman* Hollandois, venant d'Alicante chargé de ſoude.

DE ROUEN.

Etat général des bled, ſeigle & farines venus dans ce Port pendant les différens mois de l'année 1768, tant pour être conſommées dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés; ſçavoir:

En Janvier.

De *Quimperle*, 720 ſacs de froment, de *Vannes*, 511 ſacs dito; de *Nantes*, 1 grenier (*) dito; de *Marans*, 1 grenier dito. Total 2 greniers 1231 ſacs de froment.

En Fevrier.

De *Nantes*, 5 greniers 96 tonneaux de froment, 3 greniers de ſeigle; du *Port-le-Duc*, 1 grenier de froment; de *Pontrieux*, 39 tonneaux 1 quart de froment; de *Treguier*, 1 grenier dito; du *Havre*, 1 grenier 409 ſacs dito & 1 grenier de ſeigle; de *Pont-l'Abbé*, 3 greniers de froment; de *Brehat*, 1 grenier 57 tonneaux dito; de *Vannes*, 2 greniers dito; de *Lezardeau*, 1 grenier 60 tonneaux dito; d'*Aurai*, 1 grenier 52 tonneaux 1110 ſacs dito & 1 grenier de ſeigle; de la *Bretagne*, 3 greniers 29 tonneaux 3 quarts 120 ſacs de froment, 1 grenier de ſeigle; de *Saint Gildas*, 1 grenier de froment; de *Lannion*, 1 grenier dito; de *Barfleur*, 36 tonneaux 3 quarts dito. Total 22 greniers 370 tonneaux 3 quarts 1639 ſacs de froment & 6 greniers de ſeigle.

En Mars.

De *Renneville*, 1 grenier de froment; de *Saint Malo*, 1 grenier dito; de *Nantes*, 6 greniers dito, 4 greniers de ſeigle; d'*Audierne*, 2 greniers de froment; de la *Bretagne*, 3 greniers dito, 1 grenier de ſeigle; du *Havre*, 4 greniers 154 ſacs de froment; d'*Harfleurs*, 1 grenier dito; de *Quimper*, 2 greniers de froment & 3 greniers de ſeigle; de *Redon*, 1 grenier de ſeigle; de *Saint Gilles*, 1 grenier de froment, d'*Amſterdam*, 1 grenier dito. Total, 22 greniers 154 ſacs de froment, 9 greniers de ſeigle.

Total des grains arrivés au Port de Rouen pendant le premier trimeſtre de l'année 1768, en froment, 46 greniers 370 tonneaux 3 quarts & 3 024 ſacs; en ſeigle 15 greniers.

On verra l'état des mois ſuivants dans d'autres Supplémens.

(*) Le *grenier peut être évalué de 70 à 90 tonneaux en poids ou environ, le tonneau à 2000 liv. peſant.*

DE NANTES.

Arrivée de Navires.

Du 23 au 30 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, des François; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *Leheudé*, venant des Cayes avec 307 bariques de ſucre brut, 147 bariques 10 quarts de ſucre terré & tête, 31 futailles d'indigo, 8 futailles de café, 75 balles & baliots de coton, 200 cuirs ſecs en poil, 7 madriers d'acajou, 3 caves de ſyrop, 2 barils de confitures; le *Pere de Famille* de 105 tonneaux, Capitaine *Pierre Brechard*; l'*Aimable Marguerite* de 105 tonneaux, Capitaine *Pierre Raffin*; le *Saint Nicolas* de 105 tonneaux, Capitaine *Nicolas Broſſart*, venant tous trois du Banc de Terre Neuve, les deux premiers à la conſignation de M. *Millet*, chargés de 13100 morues vertes au grand cent & 3 bariques d'huile de morue; le troiſiéme à la conſignation de MM. *Hamart* & *Lamaigniere*, chargé de 6400 morues vertes au grand cent & 2 bariques d'huile de morue; la *Conciliation* de 120 tonneaux, Capitaine *Louis Duhamel*, venant de Lisbonne avec figues, huile de baleine, oranges & citrons; la *Famille*, Capitaine *Michel Chateriou*, venant de Croix de vie; le *Jean Alexis*, Capitaine *Pierre Renou*; le *Saint Marc*, Capitaine *Noel Angaud*, venant tous deux de Bouin; les *Deux Henriettes*, Capitaine *Louis Gatineau*, venant de Noirmoutiers; le *Saint Louis*, Capitaine *Jean Boucard*, venant de la Plaine chargés tous de 162 tonn. de froment; la *Favorite*, Cap. *Pierre Reynaud*, venant de Catalogne avec eau-de-vie & 15 demi-pipes de vin; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de l'Iſle de Ré avec 31 tonneaux de vin, & peaux de veaux ſalées; le *Saint Jean*, Capitaine *Charles Gautreau*; le *Hazard*, Capitaine *Louis Briſard*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, morue ſeche & vin; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, venant de Dunkerque avec harengs blancs & autres, lin, huile de graine, morue verte, mercerie, quincaillerie, calemandre, camelot, toile à carreaux, fil blanc & platilles; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Chameau*; le *Saint Jean*, Capit. *Louis la Clotte*, venant tous deux de Bordeaux avec cuiſſes d'oies, farine, fromage de Roquefort, anis verds & 63 tonneaux de vin; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Chaton*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Stephan*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Joſeph le Floch*, venant tous quatre de l'Orient chargés de marchandiſes de la Compagnie des Indes; des Etrangers; le *Dauphin*, Capitaine *Job Frans Hoogerwerf*, venant de Bruges avec huile de rabette, chandelles & fromages; les *Deux Freres*, Capitaine *Age Obbes*, venant d'Oſtende avec houblon, farine de bled noir & choux rouges; le *Jean Ruyter*, Capitaine *Fokke Geerds Ruyter*, venant de Saint Valery ſur leſt; la *Notre Dame de Begogne*, Capitaine *Jean Ange de Muſques*, venant de Bilbao avec laine, garence, fer en barres & vin; le *Mathie*, Capitaine *John Mathie*, venant de Barcelonne chargé d'eau-de-vie,

Départ de Navires.

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Courier de Galice*, Capitaine *François Coireau*, allant à Londres avec indigo, chataignes, noix & prunes; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*, allant à Lisbonne chargé de feves; le *Courir de Bordeaux*, Capitaine *Bernard Turenne*, allant à Libourne chargé de feves; la *Conception*, Capitaine *Alexandre Croiſard*, allant à Bayonne avec ardoiſes & fayance, & à Saint Sébaſtien avec peaux de veaux corroyées, beurre, ſucre terré, toile & mouchoirs de Cholet, étamine & feves; le *Retrouvé*, Capitaine *Pierre Poireau*, allant à Dunkerque avec thé, vin d'Amont & vin Nantois; le *Jeune Jean*, Capitaine *Andries Wilſon*, allant à Bruges avec vin, café, chataignes, ſucre brut, cacao, ſyrop, prunes & terre à rafinerie

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 18 au 25 Décembre 1768, il a été exporté de cette Ville par un Navire Hollandois, 4 Eſpagnols & 9 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçav. pour *Middelbourg*, 80 tonn. de vin, 8 milliers de brai ſec, 25 traques d'avirons & 8 balles de regliſſe; pour *Bilbao*, 40 tonneaux de leſt en pierres; pour le *Ferol*, 860 ſacs de farines, 300 conques de feves, 400 conques de bled d'inde, 125 bariques de vin; pour la *Corogne*, 2400 conques de froment; pour *Cadix*, 8000 conques de feves; pour *Lisbonne*, 4800 conques de froment; pour *Porto* en Portugal, 3840 conques de froment; pour *Dunkerque*, 48 tonneaux de vin, 46 quintaux de brai & réſine & 20 balles de plumes d'oies; pour *Pont-l'Abbé*, 12 tonneaux de réſine, 1 tonneau & demi de brai & 300 planches de pin; pour *Nantes*, 226 milliers de réſine, 700 planches de pin, 100 barils de brai gras, 20 bariques de goudron.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 7 Janvier.

AGRICULTURE.

De la Terre noire ou franche.

Extrait des Principes chymiques de l'Agriculture, par M. Wallerius.

Nous avons vu dans les Extraits précédens que l'air & l'eau étoient les deux ſeuls élémens qui fuſſent regardés comme les vrais principes de la végétation, parce qu'eux ſeuls peuvent s'introduire dans toutes les parties de la plante, & que la terre, regardée comme ſimple minéral, & dégagée de toutes matieres hétérogenes, n'avoit par elle-même aucune vertu végétative, par la raiſon qu'il n'étoit pas poſſible qu'elle pût entrer dans le corps du végétal; mais on eſt convenu en même temps que la terre, qui contient des principes nourriſſants en ſuffiſance, & dans une quantité proportionnée à la nature des plantes, ſert à leur accroiſſement & à leur fécondité. En conſéquence de ce ſyſtême chymique, nous avons fait voir ce qu'on entendoit par une *terre fertile* ou *ſtérile*.

La terre noire, ſelon M. Wallerius, doit être regardée comme étant fertile.

Par *terre noire* ou *franche*, en latin *humus*, il entend une eſpece de terre plus ou moins délicate, qui ſe trouve ſur la ſurface du globe, poreuſe, ordinairement d'une couleur noirâtre, facile à ſe gonfler & à devenir ſpongieuſe lorſqu'elle eſt imbibée d'eau, ſe reſſerrant au contraire par la ſechereſſe, & ſe convertiſſant en pouſſiere. L'Auteur ſuppoſe que les Minéralogiſtes connoiſſent cette terre & ſes différentes eſpeces; c'eſt pourquoi il ſe contente d'en conſiderer les propriétés.

» Si, dit-il, on la leſſive, & qu'on em-
» ploye pour cette opération un feu tem-
» peré, on obſerve qu'après que l'eau de ſa
» leſſive s'eſt évaporée, elle laiſſe une pou-
» dre jaunâtre & ſaline; ſi le feu eſt plus
» ardent, cette terre rend un extrait fluide
» de couleur brune, qui étant concentré
» par l'évaporation, a une odeur & un
» goût acre. Si l'on évapore cet extrait,
» juſqu'à ſiccité, il ne laiſſe qu'une matiere
» glutineuſe & ſaline, qui ſe diſſout dans
» l'eau, & qui forme le marc onctueux de
» M. Kalbellius ».

Ce marc onctueux eſt ſi groſſier & ſi tenace, qu'il eſt impoſſible, comme le prouve M. Wallerius, qu'il puiſſe entrer dans les pores & dans les vaiſſeaux des plantes, puiſque le lait & le miel ne peuvent y pénétrer. Notre Auteur obſerve que ce mare onctueux n'eſt autre choſe qu'une matiere glutineuſe qui a ſervi à joindre les fibres & les parties terreſtres des végétaux dont s'eſt formée cette terre noire. On en tire, par la diſtillation du phlegme, plus ou moins, ſuivant ſon humidité ou ſa ſechereſſe, une ſubſtance ſpiritueuſe, acre & empyreumatique, d'une couleur brune, reſſemblant aſſez à l'eſprit de tartre; enfin, une eſpece d'huile rougeâtre. D'où l'on doit conclure que cette terre ſe forme des plantes corrompues & détruites, puiſque ces matieres glutineuſes, ſpiritueuſes & huileu-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſes ne ſe trouvent pas dans le regne mineral.

Cette terre ne conſerve pas toujours les propriétés qu'on lui connoît, puiſque longtemps expoſée au ſoleil & à la ſechereſſe, elle perd ſes parties graſſes & humides, & ne devient plus qu'une ſimple poudre terreuſe. Elle s'augmente au contraire tous les ans dans les lieux humides, par le moyen des racines & des herbes pourries.

Ceux qui penſent, dit l'Auteur, que la terre noire ſe convertit en une terre argilleuſe, n'ont pas fait aſſez d'attention à la nature de l'une & de l'autre.

La terre noire contribue à l'avancement de la végétation; 1°. en fourniſſant des particules graſſes & un principe ſalin, par le moyen duquel les parties huileuſes peuvent ſe mêler avec l'eau; mais comme cette partie huileuſe & ce ſel ſe ſéparent aiſément, par le moyen de l'eau & de la chaleur, on doit, pour l'éviter, mêler cette terre avec de l'argille.

2°. En attirant & retenant les parties graſſes qui ſont répandues dans l'air, & qui s'uniſſent plus étroitement aux corps qui ſont de la même nature. 3°. En donnant, par ſa *poroſité*, à l'air un libre paſſage juſqu'aux ſemences & aux racines des plantes.

M. Wallerius obſerve que toute terre noire n'eſt pas également fertile. Celle qui ſe trouve dans les lieux couverts d'ombre renferme une plus grande quantité de particules graſſes que celle qui eſt dans les endroits plus expoſés à la chaleur du ſoleil; que l'acide qui ſe trouve ſouvent accidentellement, plus ou moins dans la terre noire ou dans ces différentes eſpeces, eſt de deux natures; l'un d'une nature végétale, qui ſe forme des végétaux ou de l'eau croupie, & par conſéquent eſt très ſuſceptible de ſe diſſiper lorſque la terre eſt expoſée au ſoleil; l'autre eſt d'une nature minérale, & ne peut ſe diſſiper par la chaleur. Il tire ſon origine des eaux qui charient cette ſubſtance ſaline, & il eſt, ou d'une nature vitriolique, telle qu'on la trouve dans la tourbe des pays montueux, ou cet acide tient de la nature du ſel commun, ſemblable à celui de la tourbe qu'on trouve ſur les bords de la mer.

L'Auteur finit cet article par les inconvéniens auxquels cette terre eſt ſujette. La ſechereſſe la rend trop poreuſe, trop d'eau la gonfle, ſa légereté l'empêche de ſe mettre en maſſe dans le temps de gelée, & de bien couvrir les plantes qui lui ſont confiées. Il conclut avec les Anglois que cette terre n'eſt bonne que pour les prés & les jardins.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les vers qui rongent les plantes des Bleds.

MONSIEUR,

Pour ſatisfaire à la demande que l'on fait dans votre Gazette, N°. 103, ſur un inſecte qui ronge les racines de bled,

Je crois devoir commencer par vous obſerver que cet inſecte ne doit ſa cauſe & ſon origine qu'à la chaleur du ſoleil & des fumiers, ou autres engrais, qui n'ayant pas été appliqués aux différentes natures de terres en temps & ſaiſons convenables, ont conſervé tous leurs feux, leurs ſels & leurs ſucs: ces mêmes feux, avec la chaleur du ſoleil, encore aſſez fort dans la ſaiſon des premiers bleds ſemés, ont fait éclorre les œufs de l'inſecte dont on parle. Ce qui confirme ce que j'ai l'honneur de vous dire, c'eſt que l'on obſerve dans votre Gazette que ce ſont particulierement les bleds enſemencés de bonne heure qui ſont affectés de cet inſecte; il eſt très-évident que les derniers bleds ne s'en trouvent pas altérés, parce que la ſaiſon étant plus avancée, & par conſéquent plus froide & plus ſujette quelquefois à des intemperies, les œufs de l'inſecte n'auront pu éclorre; mais il eſt à craindre que ce qui n'eſt pas arrivé à la fin de la ſaiſon d'automne n'arrive au printemps, à moins qu'après que ces inſectes ſeront eclos, il ne ſurvienne quelques intempéries qui les détruiſent: car les gelées, les neiges, les brouillards ou pluies froides, qui ſurviennent quelquefois dans cette ſaiſon, ſont très-capables de les faire périr. Je crois même que ſi l'on pouvoit avoir aſſez de ſuie de cheminée pour en ſemer dans toutes les terres enſemencées en bled, les inſectes qui s'y trouveroient ſeroient bien-tôt detruits. Au ſurplus, comme les intemperies de l'hyver ſont plus fortes que dans aucune autre ſaiſon, je les crois très-capables de faire crever ces ſortes d'inſectes. A l'égard de leurs

œufs dont on parle, ils ne pourront se reproduire dans aucune des terres enſemencées en Mars, ni dans celles en jacheres, lorſque l'on voudra ſuivre tout ce que j'ai annoncé pour ces labours, pour l'application des engrais, pour l'apprêt des ſemences & la façon de l'enterrer. L'on peut donc conclure de tout ce que je viens de dire que l'on eſt dans le cas d'être perſuadé que les différentes intemperies des ſaiſons contribuent, ſoit à l'origine, ſoit à la deſtruction des différens inſectes & vermines. Ce qui eſt arrivé après les ſemences de 1767 doit nous en convaincre : tout le monde ſçait qu'après les ſemences de 1767 les mulots & ſouris ont ravagé & mangé une très-grande partie des bleds dans pluſieurs Provinces & cantons. Ces inſectes & vermines ont été détruits par les pluies preſque continuelles de 1768 : ainſi il eſt bien démontré que les différentes intemperies & variétés des ſaiſons peuvent reproduire & détruire preſqu'au même inſtant les différens inſectes & vermines ; mais en même temps il eſt bien prouvé qu'en faiſant ce que j'ai dit ci-deſſus, l'on peut s'en garantir. Je vois, Monſieur, que dès qu'il y a quelques cauſes de deſtruction de récoltes par les différens inſectes, vos Gazettes en font mention ; mais perſonne ne vous fait annoncer pourquoi une partie des bleds enſemencés à plat ſont pourris avant d'être levés, d'autres qui le ſont par leurs racines : ce mal eſt plus conſidérable que celui des inſectes, ſans compter que les terreins les plus humides n'ont pu être labourés ni ſemés, à cauſe des pluies abondantes qui ſont ſurvenues à la fin de Septembre & en Octobre. Ce fâcheux événement ne doit être attribué qu'à la mauvaiſe routine de labourer indiſtinctement toutes les natures & qualités de terres de la même façon & de la même maniere. Je ne voudrois, pour en convaincre tous les Cultivateurs, que leur faire faire la comparaiſon des bleds que j'ai fait enſemencer avec ceux des voiſins ; ils verroient que non-ſeulement la forme des labours que j'ai fait faire a garanti mes bleds d'être couverts d'eau, mais encore que par cette même forme de labour, je me ſuis procuré de faire enſemencer toutes les terres à enſemencer en bled, même les plus humides, mais encore j'en ai enſemencé pluſieurs arpens en bled, qui ne doivent être ſemés qu'en Mars prochain.

ARREST

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI ;

Portant Réglement pour l'adminiſtration des Marais communaux de la Province d'Artois.

Du 26 Août 1768.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

Le Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, les projets de Réglemens qui lui auroient été propoſés par les Etats de la Province d'Artois, en exécution de l'article IX de l'Arrêt de ſondit Conſeil du 11 Mai 1764, par lequel Sa Majeſté auroit jugé à propos de régler ce qui concerne l'adminiſtration, police & juriſdiction des Marais communaux de ladite Province, Elle auroit reconnu que s'il étoit néceſſaire, pour l'avantage des Communautés auxquelles leſd. marais appartiennent, de preſcrire des régles ſur la maniere dont elles uſeroient à l'avenir du tourbage dans leſdits marais, & ſur celle de rendre plus avantageux pour leſd. Communautés ceux deſdits marais qui ont ſervi juſqu'ici au pâturage de leurs beſtiaux, les précautions qu'Elle jugeroit à propos de prendre à ce ſujet ne pourroient avoir un ſuccès aſſuré tant que les conteſtations qui pourroient ſurvenir dans l'exécution des régles qu'Elle preſcriroit, ſeroient ſoumiſes aux différens degrés de juriſdiction qui ont lieu dans ladite Province ; Sa Majeſté auroit donc jugé convenable, en réglant tout ce qui auroit rapport à une adminiſtration ſi intéreſſante pour ladite Province, de confier l'exécution des réglemens qu'Elle auroit trouvé néceſſaires de faire à ce ſujet à des Commiſſaires de ſon Conſeil, choiſis dans le nombre des perſonnes que leur expérience & les places qu'elles ont ſucceſſivement remplies, ſoit dans l'Echevinage, ſoit dans les députations des Etats de ladite Province, rendroient le plus capables de remplir les vues que Sa Majeſté s'eſt propoſées en leur attribuant la connoiſſance & le jugement en premiere inſtance, ſauf l'appel en ſon Conſeil,

de toutes les conteſtations auxquelles la jouiſſance, l'exploitation & la police deſdits marais ou biens communaux, ou l'uſage deſdits pâturages pourroient donner lieu. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

La régie des fruits & revenus deſdits marais & biens communaux de ladite Province d'Artois, continuera d'être faite par les Mayeurs, Echevins & Gens de loi de chaque Communauté, conformément à l'article IV dudit Arrêt du 11 Mai 1764.

II.

La quantité de tourbes néceſſaire pour le chauffage des Habitans deſdites Communautés, ainſi que la longueur & l'épaiſſeur deſdites tourbes, ſeront à l'avenir réglées & fixées chaque année par les Gens de loi de chaque Communauté, en préſence de l'Inſpecteur des Etats, ainſi que le lieu du marais dans lequel la matiere à faire les tourbes ſera extraite, & le terrein ſur lequel elles ſeront moulées & ſéchées ; de tout quoi ſera par eux dreſſé procès-verbal en préſence dudit Inſpecteur, lequel ſera ſigné deſdits Gens de loi & dudit Inſpecteur : ſans toutefois que, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, & ſous telles peines qu'il appartiendra, ladite tourbe puiſſe être extraite plus près que de cinquante toiſes des bords des rivieres & canaux navigables, & de trois toiſes des autres rivieres, canaux ou ruiſſeaux.

III.

Il ſera procédé tous les ans, pardevant leſdits Gens de loi, en la forme en tels cas accoutumée, à l'adjudication au rabais, tant de la quantité de tourbes qui aura été fixée par ledit procès-verbal, que d'un tiers en ſus de ladite quantité, lequel ſera deſtiné au paiement des frais de l'extraction deſdites tourbes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ELECTUAIRE

Contre la Morve des Chevaux.

On a déja annoncé dans quelques écrits périodiques le précieux reméde contre la morve des chevaux, inventé par M. le Baron de Sindt, premier Ecuyer de l'Electeur de Cologne. L'uſage ce reméde, dont la propriété fut approuvée avec éclat en Allemagne, dans la derniere guerre, ne s'eſt introduit que depuis peu dans les Campagnes autour de Paris, & les bons effets qu'il y a produits, méritent qu'on ne le laiſſe ignorer à perſonne.

L'Auteur du reméde ne le donne que comme un préſervatif qui garantit infailliblement de la maladie morveuſe tous les chevaux ſains, à quelque degré de contagion qu'ils ſoient expoſés. Cette propriété du médicament a été conſtatée par une foule d'expériences qui ont toutes été couronnées du plus grand ſuccès ; celle qui, en particulier, ſe fit il y a quelques années à la Cour de Bonn, par ordre du Roi & ſous les yeux de ſon Miniſtre, eſt de nature à diſſiper tous les doutes. On mit vingt chevaux ſains dans une écurie avec un cheval malade de la morve ; on avoit adminiſtré le préſervatif à 18 de ces chevaux, & les 2 autres furent expoſés à la contagion ſans préſervatif. On eut ſoin de faire manger tous ces chevaux dans la même auge, & de les faire boire dans le même ſceau avec le cheval morveux, & on ne négligea rien pour étendre à tous la communication du venin ; les 18 chevaux préſervés ſortirent de l'épreuve ſains & ſaufs, les deux non préſervés furent atteint de la morve & moururent ; ce fait eſt conſtaté par un procès-verbal ſigné par l'Electeur de Cologne & par le Miniſtre de France ; on le trouve imprimé dans la Gazette du Commerce du mois de Février de l'année 1765, n°. 9.

Quand la propriété de ce reméde ſe borneroit à préſerver infailliblement les chevaux de toute contagion de morve, il n'en faudroit pas davantage pour engager tout le monde à ſe le procurer, puiſque par-là on ſeroit aſſuré de garantir les chevaux d'une multitude d'accidens que toutes les autres précautions rendent inévitables : mais les mêmes expériences qui ont aſſuré à ce reméde la propriété de préſerver de la morve, ont prouvé qu'elle en guériſſoit toutes les fois que la maladie n'étoit pas parvenue à ſon dernier période, c'eſt-à-dire, que ſi ce reméde eſt adminiſtré à un cheval atteint de morve, avant qu'il ſe ſoit formé un ulcere au

poulmon, le cheval eſt infailliblement guéri.

On a fait ſur cela une obſervation qui peut ſervir de regle : lorſque le cheval malade conſerve bien ſon embonpoint, qu'il a l'œil vif, que ſon poil eſt luiſant & naturellement couché ſur la peau, on peut être aſſuré que le virus n'a point encore attaqué les viſceres dangereuſement, & alors le réméde le guérira. Si les ſignes contraires ſe manifeſtent dans le cheval malade, ce ſera une preuve qu'il y a ulcere dans le poulmon, & alors le reméde ne guérira point, la maladie ayant fait trop de progrès.

De plus ce reméde, dont l'effet principal eſt de dépurer la maſſe du ſang, guérit les gourmes & toutes les maladies du cheval, qui ſont occaſionnées par la mauvaiſe qualité du ſang ; ainſi on ne peut trop en recommander l'uſage, qui eſt infiniment ſalutaire dans la plupart des maladies des chevaux.

On a engagé M. le Baron de Sindt à établir un dépôt de ſon reméde, à Paris chez M. Giroſt, rue du Bout-du-Monde, la deuxième porte cochere à gauche par la rue Montorgueil, s'adreſſer au ſieur Moreaux ; qui délivrera le reméde qui eſt dans des pots d'une livre & demie chaque, moyennant la ſomme de 15 liv. & afin que le public ne ſoit pas trompé par un Electuaire faux & contrefait, le pot du véritable & ſeul avoué par l'Auteur, eſt cacheté avec une empreinte particuliere, & on aura ſoin au dépôt de tenir un regiſtre exact de tous les pots vendus & numérotés.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre 1768, dans les Généralités d'Amiens & de Montauban, & dans celles de Caen & Rouen pendant Décembre

AMIENS.				MONTAUBAN.				CAEN.				ROUEN.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Abbeville.	26*	12	6	Cahors.	24	9	8	Avranches.	25	18	5	Andely.	29	4	3
Amiens.	30*	1	10	Cauſſade.	26*	17	6	Bayeux.	26		10	Arques.	29	3	3
Boulogne.	29	6	8	Figeac.	22	15	2	Caen.	27	7	2	Caudebec.	27	2	9
Calais.	27	17	10	Gourdon.	20	12	2	Carentan.	26	5	1	Dieppe.			
Doullens.	27	3	9	Lauzerte.	24	10	7	Coutances.	28			Eu.	28	14	3
Montdidier.	30	10	6	Milhau.	25			Mortain.	24*			Evreux.	29	16	3
Peronne.	27	18	2	Moiſſac.	24	1	3	St. Lo.	32*	11	8	Giſors.	30	8	
St. Quentin.	27	18	2	Montauban.	23	1	8	Valognes.	25	4		Le Havre.	29	4	4
S. Vallery.	28	4	8	Murdebarrez.	16*	18	5	Vire.	24	15		Lions.	30	4	6
				Rhodez.	23	2	6					Magny.	30	10	
				Ste. Affrique.	24	8	9					Neufchatel.	26*	16	8
				St. Antonin.	21	15						Pont-de l'Arche.	32		
				Villefranche.	22	10	11					Pont-Audemer.	33*	10	3
												Pont-l'Ev.	29	19	6
												Rouen.	33	2	6
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	28	10	3	From. le ſep.	23	1	10	From. le ſep.	26	13	7	From. le ſep.	29	19	9
Pain la liv.		3	7	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		3		Pain la liv.		3	8
Avoine le ſ.	5	11	6	Avoine le ſ.	8	1	8	Avoine le ſ.	8	7	8	Avoine le ſ.	7	16	
Foin le q.	1	11	3	Foin le q.	2	14	7	Foin le q.	3	11		Foin le q.	1	14	
Paille le q.	1			Paille le q.	1	4	2	Paille le q.	1	17	8	Paille le q.	1	1	6

MANIERE

Peu coûteuse de nourrir & d'engraiſſer le Poiſſon en uſage dans quelques endroits du Royaume de Pologne, Extraite du Voyage de l'Europe de M. Pingeron.

M. M. le Baron de Gartemberg, ancien Directeur Général des Mines de Saxe, & Inſpecteur actuel de celles de Pologne, ayant été chargé de la régie des grands biens de Son Excellence M. le Comte de Brulh, Miniſtre d'Etat, après l'invaſion de la Saxe par les Pruſſiens, imagina la méthode que je vais décrire, pour augmenter le produit des étangs qui ne ſe pêchoient que tous les trois ans, comme dans les autres pays. Il fait ſemer dans quelque terrein négligé une certaine quantité de potirons ou groſſes citrouilles; lorſqu'elles ſont parvenues à un certain degré de maturité, il donne ordre qu'on les coupe par le milieu & qu'on les vuide pour les remplir de terre glaiſe: on lie les deux parties avec des liens d'oſier; on remplit enſuite un bateau d'une certaine quantité de ces potirons ainſi préparés, que l'on jette dans différens endroits de l'étang. Il eſt aiſé de concevoir que le poids de la terre glaiſe dont ils ſont remplis, les fait aller au fond de l'eau, où ils ſervent de nourriture aux poiſſons, & contribuent beaucoup à les engraiſſer; les étangs peuvent ainſi être pêchés plus fréquemment. Je tiens ce procédé de la bouche même de l'Inventeur, qui me le communiqua à Warſovie.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Suite du prix courant des March. qui ont été vendues à l'Orient le 1 Déc. 1768.

SÇAVOIR:

GAreas blancs du Dauphin, de 14 aun. ſur 5 ſix. à 20 liv.
Dito du l'Averdy, d'id. ſur 7 huit. à 20 l. 5 ſols.
2 G G H à 20 l. 5 ſ.
Dito du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé, de 14 à 14 aun. & dem. ſur 7 huit.
R 2 G à 20 l. 1 ſ.
Dito d'idem, ſur 7 huit & plus.
A 2 G de 19 l. 11 ſ. à 19 l. 12 ſ.
Dito, du l'Averdy, de 14 à 14 aunes & demie ſur 7 huit., de 20 l. 7 ſ. à 20 l. 9 ſols.
Dito du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé d'id. ſur id.
2 G de 20 l. à 20 l. 6 ſols.
Dito du Dauphin de 14 aunes ſur près de 7 huit.
à 19 l. 16 ſ.
Dito du l'Averdy d'idem ſur 7 huit. de 19 l. 10 ſ. à 19 l. 19 ſ.
Dito Loquipour de 14 & demie à 15 aun. ſur 7 huit.
2 G L de 22 l. 1 ſ. à 22 l.
Dito or. du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé, de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 huit & plus.
A 3 G à 20 l. 6 ſ.
Dito du l'Averdy de 14 aun. ſur 7 huit. de 20 l. à 20 l. 1 ſ.
Dito, du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé, de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 huit & plus.
3 G de 20 l. 7 ſ. à 20 l. 8 ſ.
Dito du l'Averdy, de 14 aun. ſur 7 huit. à 20 l. 1 ſ.
Dito Loquipour, de 14 & demie à 15 aun. ſur 7 huit.
3 G L à 23 l. 1 ſ.
Dito ord. de 15 aun. ſur 7 huit.
A G à 21 l.
Dito du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé, de 28 & demie à 29 aunes ſur 7 huit.
R 1 G à 37 l. 8 ſ.
Dito, de 29 à 29 aun. & demie ſur 5 ſix à 7 huit.
1 G de 38 l. 2 ſ à 38 l. 4 ſ.
Dito du l'Averdy, de 28 & demie à 29 aun. ſur 7 huit.
à 38 l. 11 ſ.
Dito du Duc de Praſlin & du Marquis de Sancé, de 28 & demie à 29 aunes ſur 7 huit.
A G à 40 l. 1 ſ.
Dito, de 29 à 29 aunes & demie ſur idem.
1 G à 41 l. 1 ſ.
Dito du l'Averdy, de 30 aun. ſur 7 huit. à 41 liv. 15 ſ.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 4 Janvier 1769.		LONDRES. le 16 Déc. 1768.		BORDEAUX le 24 Déc. 1768.
Amſterdam, . 55 3 8e.		*Eſcal'ns.*		Amſt. . . . 55 1/8
Lond. . . . 32		Amſt. à 2 uſ. . 34 10		Lond. . . 31 15 16e
Hambourg, . . 182 1/2		Dito à vue, 34 6		Hamb. . . 25 15 16e.
Madrid, . . 14 19 6		Hamb. à 2 uſ. . 32 8		Paris echu, 1/8 p 0/0 pe
Cadix, . . 14 19		*Den. ſt*		*du 26 Déc.*
Livourne, . . 95 1/2		Paris, à un j. de d. 31 1/2		*Point de Change à cauſe des Fêtes.*
Lyon, . 1 p. 0/0 p.		D° à 2 uſ. . 31 5 16		
		Bord. . . . 31 1/4		
		Cadix. . . . 39		
		Lisb. . . . 66 1/2		
		Livourne, . 49 5 8e		

Suite du prix des Pompes de M. de Liniere, pour les incendies & arroſemens, &c.

Les Pompes à incendie de ſix pouces de diamètre à double corps de Pompe, dont les piſtons parcourent vingt pouces de chemin, agiſſant par le tirage des cordes, ayant un tuyau aſpirant en cuivre d'environ douze pieds de longueur, avec trois boîtes de racordement en cuivre fondu, qui font l'effet des genouilleres, au bout duquel tuyau eſt un crible pour arrêter les groſſes ordures, un boyau en cuir d'environ ſix pieds de longueur, avec ſon ajutoir en cuivre & deux calottes de différent diamètre; ces Pompes montées ſur un charriot à quatre roues peuvent être placées ſur une barque ou radeau; elles donnent environ 1400 livres d'eau par minute, & ſont du prix de 4800 liv.

Celles du même diamètre de ſix pouces à double corps de Pompe, diſpoſées pour agir par les leviers ordinaires, dont les piſtons ſont appropriés pour parcourir neuf à dix pouces, ayant un tuyau aſpirant à genouillere, & un crible à ſon extrémité, ayant deux calottes, & donnant par minute 720 livres d'eau, ſont du prix de 2600 liv.

Celles du même genre qui ſervent auſſi pour les arroſemens, & pour porter l'eau dans l'intérieur des maiſons, dont le diamètre eſt de quatre pouces un quart à double corps de Pompes, dont les piſtons parcourent huit à neuf pouces, ayant un tuyau aſpirant en cuivre d'environ neuf pieds de longueur, avec deux boîtes de racordement qui forment la genouillere & un crible; un boyau refoulant en cuir, avec ſon ajutoir en cuivre qui reçoit trois calottes, dont l'une eſt faite en arroſoir, donnant par minute environ 320 livres d'eau, ſont du prix de 1400 liv.

Celles du même diamètre de quatre pouces un quart à un ſeul corps de Pompe, dont le piſton parcourt huit à neuf pouces de chemin, ayant même tuyau d'aſpiration en cuivre & à genouillere avec ſon crible, même boyau refoulant en cuir avec ſon ajutoir en cuivre, & trois calottes, l'une deſquelles eſt en arroſoir, & leſquelles Pompes donnant environ 160 livres d'eau par minute, ſont diſpoſées pour être tranſférées d'un lieu à un autre par un homme, comme une brouette, ſont du prix de 750 livres.

Celles du diamètre de trois pouces à un ſeul corps de Pompe, même courſe de piſton de huit à neuf pouces, même tuyau aſpirant en cuivre & à genouillere avec ſon crible, ſon boyau refoulant en cuir, ſon ajutoir en cuivre & trois calottes, dont une en arroſoir, ſe conduiſant également partout comme une brouette, & donnant en-

viron 80 liv. d'eau par minute, ſont du prix de 450 liv.

Les additions qui peuvent convenir aux Pompes appropriées pour les incendies & pour les arroſemens, ſont les boyaux de conduite en cuir, avec les boîtes à vis de racordement en cuivre jaune fondu, qui réuniſſent ces boyaux de vingt cinq en vingt-cinq pieds plus ou moins.

La longueur de ces boyaux en cuir eſt arbitraire, ſuivant le local & les beſoins. Il eſt libre à l'Acquéreur de les faire faire par lui-même : leur diamètre intérieur pour les Pompes de tous calibres ſans diſtinction, doit être de dix ſept à dix-huit lignes.

S'ils ſont demandés à la Manufacture qui les fera faire par les Ouvriers de Paris inſtruits dans ce genre de travail, ils ſe paient 30 liv. la toiſe, montés & ajuſtés aux boîtes en cuivre de racordement, & chacune de ces boîtes ſe paye 10 liv. 10 ſols.

On fournit avec chaque Pompe les clefs en fer néceſſaires pour en monter & démonter toutes les pieces.

Les deſcriptions de ces Pompes pour toute ſorte d'uſage, avec leurs propriétés & leurs deſſeins gravés, accompagnés d'inſtructions qui y ſont relatives, ſe voient dans un Traité publié en Octobre 1768.

Ce Traité in-4°. *ſe trouve à Paris, à la Manufacture Royale deſdites Pompes, rue S. Gilles au Marais, près le Boulevard, & chez le ſieur* Boudet, *Imprimeur du Roi, rue Saint Jacques.*

Le prix eſt de 4 liv. 4 ſ. broché.

SECRET

Pour dégraiſſer les Velours de couleurs.

On prend les ſommités des pavots ou les capſules qui contiennent la graine, on les fait brûler, & l'on en ramaſſe ſoigneuſement la cendre, dont on fait une leſſive, dans laquelle on lave le velours. Cette leſſive ſert non-ſeulement à dégraiſſer, mais elle redonne encore de la vivacité aux couleurs, même aux couleurs de ceriſe. On peut auſſi employer ce Secret pour les étoffes de ſoie. Il nous vient de Warſovie, où on l'employe avec ſuccès. *Extrait du Voyage manuſcrit de l'Europe, par M.* Pingeron.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 4 Janvier 1769.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	710		marc.
Ducats à	97	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	once.
Or à 20 karats à . . .	83		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	17 6	marc.
Piaſtres, ...	48	15	marc.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769
Marſollier,	14^e.	t. l.	10
De Fays,	42^e.	t. l.	10
Philippes,	52^e.	M.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1769.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Ac. des Indes.	1185		1187 ½
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.			22 m.
Prom. à 4 p ⅋.	42		42
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	837 ½		842 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	12		
3e. Loterie.			2 p. ⅋. 1770.
Annuités.		FESTE.	298
Coup. d'An.	59		59
Emp. de 50 mil.	39		39
Emp. de 30 mil.	41		41
Col. 1759.			
Canada.	45 y com. c. 1768		44 ½
4e. L. Epoques.			16 12e 20 ½
Nouette.	39 y com. c. 1768		39
Ac. de la caiſſe	1075		1075
CONTRATS.			
tirage de la C.			4e. 360
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 2.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 23 au 27 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Diomede*, Capitaine *Lajonquiere* du Havre, d'où il étoit parti le 3 Janvier 1768, venant de Leogane & du Port au Prince en ſoixante-quatorze jours, chargé de ſucre, café, indigo & coton; la *Providence*, Capitaine *Morel* du Havre, parti le 14 du courant pour le Port au Prince, Saint Marc & Léogane rentré de relâche au bout de douze jours après avoir beaucoup ſouffert des vents & de la Mer qui lui a enlevé trois hommes, ſçavoir, le ſecond Cap. un Matelot & un homme qui s'étoit caché à bord au moment du départ dans l'intention de paſſer *gratis*; la *Diligente*, Capitaine *Pierre Leclerc* de Dieppe, venant de Lisbonne chargé d'huile, de coton & de fruits; la *Marie Catherine*, Capitaine *Dulong* de Fecamp, venant de ce Port même chargé de peu de ſucre & de coton pris à la Martinique; l'*Amitié*, Capitaine *Blot* de Rouen, venant de Bayonne chargé de reſine, brai ſec, & eau-de-vie pour le Havre, le reſte de ſon chargement pour Rouen; la *Concorde*, Capitaine *Hervet* de Grandville, venant de Saint Malo chargé de morue ſeche en relâche pour Rouen; la *Comteſſe*, Capitaine *Hauteville*, venant d'Aouſt; la *Sainte Adélaide*, Capitaine *Banquieſt*, venant de Libourne, tous deux chargés de bled en relâche pour Rouen; des Etrangers, la *Demoiſelle Suzanne*, Capitaine *Meyerdicks* de Breme, venant de ce même endroit chargé de 1451 ſacs de froment; le *S. Jacques*, Cap. *Nagthegael* Hollandois, venant d'Alicante chargé de ſoude; le *Mercure volant*, Capitaine *Marcus Claſſen* auſſi Hollandois, venant de Hambourg chargé de laine & fer blanc. Ce Navire a relâché à Saint Valery ſur Somme où il a débarqué une partie de ſon chargement.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 24 de Décembre 4 Navires François & Etrangers; ſçavoir, le *Jeſſe Frédérick*, Capitaine *Planger* Hollandois ainſi que le ſuivant; la *Paix*, Capitaine *Mulder*, allant tous deux à Nantes ou à Bordeaux ſur leſt; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Villon*, allant à la Rochelle chargé de plâtre, planches & morue ſeche; le *Poſtillon du Nord*, Capitaine *Adam*, allant à Rouen avec ſon chargement de Lisbonne,

NAVIRE EN ARMEMENT.

Le Navire l'*Harmonie* de 300 tonneaux, Capitaine *Hugues Eyrier* du Havre, eſt en charge dans ce Port pour le Port au Prince, & partira vers la fin de Février 1769. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à MM. *Veuve Homberg & Homberg freres*, Armateurs.

DE ROUEN.

Etat & nombre des différens Bâtimens entrés dans ce Port pendant le mois de Novembre 1768.

Il eſt entré dans le Port 104 Navires, Barques ou Alleges, ſçavoir, 18 venant du Havre, 9 de Honfleur, 6 de Tancarville, 1 de Caen, 4 de Cherbourg, 5 de Touques, 4 d'Iſigny, 1 de Saint Malo, 2 de Fecamp, 2 de Dieppe, 1 d'Oſtende, 4 de Dunkerque, 2 de la Rochelle, 1 de Charente, 7 de Nantes ou autres Ports de la Bretagne, 1 de Seville, 5 de Bordeaux, 1 de Bayonne, 1 de Marſeille, 1 de Cadix, 3 de Saint Ander, 2 de Dantzick, 3 de Hambourg, 1 du Sund, 1 de Roterdam, 1 d'Aberdeen, & 17 d'Amſterdam.

Il a été importé dans cette Ville venant de l'Etranger, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir,

D'*Oſtende*, 60 bariques de couperoſe, 1 barique de peignes de corne, 1 baril de corne à lanternes, 1 barique 3 barils de colle, 100 liv. de jalap, 31 futailles de piment, 3 futailles de gomme du Sénégal, 18 caiſſes 6 courges d'aloes, 25 balles de poivre, 15 balles de chevrotin blanc, 6 bouteilles d'huile de vitriol, 1188 buches de bois de teinture, 1 barique de mine de plomb, 4 caiſſes de fer blanc, 14 dents d'éléphant, 26 barils de riz, 1 tonneau 2 caiſſes de diverſes marchandiſes.

De *Seville*, 70 balles de laine d'Eſpagne & 90 pipes d'huile à drapier.

De *Cadix*, 2500 cuirs ſecs en poil, 20 balles de laine, 70 barils de raiſins, 4 caiſſes de citrons, 2 caiſſes d'oranges, 23 barils 4 ſurons de cochenille & vins de liqueur.

De *Saint Ander*, 1168 balles de laine d'Eſpagne.

De *Dantzick*, 1 grenier de ſeigle, 1 grenier 436 ſacs de bled, 1 grenier de planches.

De *Hambourg*, 1 grenier de bled, 222 balles de laine, 1 tonneau de peaux, 178 barils de brai, 29 tonneaux de cire, 3 barils de viande fumée, 4 tonneaux de creuſets, 1 baril de couperoſe, 225 pieces de cuivre, 2 paquets 1 baril de fourneaux de cuivre, 1 baril de potaſſe, 22 barils de fer blanc, 19 tonneaux de ſoie de porc, 100 ſaumons deplomb, 1 grenier de groiſil, 160 paquets de noir à noircir, 1 tonneau 8 caiſſes de diverſes marchandiſes.

Du *Sund*, 1 grenier de bled.

De *Roterdam*, 84 barils de morue, 4565 pains de fromages.

D'*Aberdeen*, 12 ſaumons de plomb, 165 barils 30 demi barils 2 quarts 7 huitiémes de ſaumon ſalé.

D'*Amſterdam*, 10 greniers 62 laſts de bled, 4 greniers de ſeigle, 4 greniers de planches, 1 baril de vermillon, 12313 pains de fromages, 28 pipes d'huile de Seville, 1 baril de colle de poiſſon, 40 paquets de peaux de veau en poil, 354 ſacs d'avoine, 3 paquets de baleine, 3 barils de diverſes marchandiſes.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 18 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 50 Navires François & 25 étrangers ; des premiers, le Navire le *Guillaume*, Capitaine *Jacques Seren* de Marſeille, venoit du Fort Royal avec ſucre café, coton & cacao ; les autres venoient d'Acre, d'Alexandrie, de Conſtantinople, de Gallipoli, de Corron, de Patras, d'Athenes, de Malthe, de Bonne, d'Alger, de Tunis, de Siculiana, de Palme en Sicile, de l'Eſcuillette, de Palerme, de Meſſine, de Terra nova, du Socoa, de Denia, de Mataron, d'Enos, de Barute, de Tarente, de Monteon, de Diano, de Livourne, de Trieſte, de Caſtellamare, de Cagliari, de Saint Florent, de Layaſſe, de Gênes, de Luan, de Nice, d'Antibes, de Savone, d'Oneille, de la Cale, d'Agde, & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & autres ; mais parmi ces divers Bâtimens, 2 venoient de Trieſte, 7 de Livourne, 1 de Luan, 3 de Caillery, 4 de Genes, 1 d'Arles, 1 de Nice, 1 d'Athenes, 1 de la Bale, 1 de Tunis, & 1 de Gallipoli, tous chargés de bled.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt forti de ce même Port dans le même eſpace de temps 70 Bâtimens François & 32 Etrangers ; des premiers, deux alloient aux Colonies, ſçavoir, l'*Europe* ; Capitaine *Jean-François Renaud* de Marſeille, parti pour le Cap ; & le *S. Jacques*, dit l'*Aſtrée*, Capitaine *Jean Sébaſtien Sermet* de Marſeille, parti pour la Guadeloupe ; les autres alloient à Menton, à la Ciotat, à Martigues, à Toulon, à Cette, à Agde, à Arles, à Saint Tropès, à Saint Chamas, à Frejus, en Languedoc, en Rouſſillon, à Nice, à la Cale, à Luan, à Genes, à la Baſtie, en Corſe, à San Remo, à Barcelonne, à Valence, à Bandol, à Palerme, au Levant, à Salonique, en Syrie, à Acre, à Smyrne, à Alexandrette, à Malthe, à l'Orient, à Nantes, à Breſt, à Saint Malo, au Havre & à Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

maniere, quoiqu'ils offrent différentes natures de terres. Un terrein humide ſe trouve labouré à plat comme celui qui eſt très-ſec, on donne les mêmes engrais à une terre chaude qu'à celle qui eſt froide, la même quantité à celle qui eſt bonne par elle-même, comme à une autre qui eſt médiocre ou mauvaiſe; enfin on néglige d'obſerver le temps propre aux labours & à l'application des engrais, & l'on eſt enſuite étonné de n'avoir que de mauvaiſes récoltes.

M. Normand a encore raiſon de ſe plaindre de ce qu'on eſt *peu attentif à preſerver les bleds de la nielle* & autres maladies par le chaulage. Ce moyen ſimple & phyſique garantit en effet les bleds de toutes les maladies qui leur ſont cauſées par les mauvaiſes vapeurs de la terre, parce qu'il donne à la plante, produite par le grain chaulé, plus de nerf & de vigueur; il épargne d'ailleurs la quantité d'engrais & de ſemences. Le chaulage de M. de Sutieres eſt, de l'aveu des Cultivateurs ſans préjugés, le meilleur de tous ceux qu'on peut employer. Nous en avons donné la compoſition dans nos Gazettes. Il eſt certain que ſi l'on vouloit abandonner ces routines pernicieuſes & ne ſuivre que les bons principes d'Agriculture, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont conformes aux loix de la nature, on doubleroit aiſément les récoltes en certains cantons, & l'on auroit de meilleures productions; mais il ne faut pas ſe flatter de vaincre ſitôt l'obſtination d'un grand nombre de Cultivateurs.

Nous ne penſons pas comme l'Auteur au ſujet du *bled barbu* dont il conſeille la culture. Ce bled énerve les terres, ne produit jamais autant de grains que le *bled franc* ou *ras*, & ne rend jamais autant de farine, les ſucs en ſont plus groſſiers & moins nourriſſans, les pailles ſont un mauvais fourrage pour les beſtiaux qui ſe trouvent incommodés des longues barbes, &c. Toutes ces choſes doivent faire rejetter la culture du *bled barbu*, ainſi que celle du *bled de miracle*, autrement d'*Egypte* ou de *Smyrne*.

Lorſque nous propoſâmes dans une de nos Gazettes de 1768 la culture de ce bled, nous reçûmes pluſieurs obſervations d'habiles Agriculteurs qui faiſoient connoître les inconvéniens qui réſultoient de cette production. Nous les avons toutes publiées & nous y renvoyons ceux qui voudroient cultiver ce grain.

Nous continuerons dans les Gazettes ſuivantes nos remarques ſur l'Ouvrage de M. Normand qui eſt entré avec un zele vraiment patriotique dans les vues de l'Académie.

ANNONCE DE LIVRES.

M. Sarcey de Sutieres, en donnant au Public ſon *Agriculture expérimentale*, n'avoit regardé cet Ouvrage que comme une introduction à un Traité complet d'Agriculture qu'il projettoit de faire paroître; mais ſes grandes occupations ne lui ayant pas permis de vaquer à ce travail, il a remis tous ſes manuſcrits à une perſonne qui s'eſt chargée de l'édition. Elle doit être miſe ſous preſſe ces jours-ci, & nous aurons ſoin d'informer le Public du moment où elle paroîtra. Le ſuccès qu'a eu l'*Agriculture expérimentale*, les demandes réiterées qu'on fait de cet Ouvrage qui manque entierement depuis un an, donnent lieu de croire qu'on recevra avec plaiſir ce nouveau Traité d'Agriculture qui aura pour titre : ECOLE D'AGRICULTURE PRATIQUE.

La plupart des Livres d'Agriculture qu'on nous préſente, n'offrent que des méthodes puiſées dans l'eſprit de ſyſtême, ou ne ſont qu'une compilation de différens ouvrages ſur cette matiere; ceux qui les publient ne ſont ſouvent point Agriculteurs, par cette raiſon ils ne peuvent faire un bon choix, & ils ne débitent la plupart du temps que des erreurs qu'il ſeroit dangereux de ſuivre, L'Ouvrage dont il s'agit ici eſt au contraire le réſultat d'expériences faites depuis vingt-quatre ans, & conſtatées dans différentes Provinces du Royaume par des ſuccès conſtants : ce ſont des principes ſimples, dictés par la nature, & qui par conſéquent ne peuvent induire en erreur ceux qui voudront les ſuivre.

On traitera dans ce Livre des différentes natures des terres; des moyens de les connoître; de la culture particuliere & propre à chaque eſpece de terre; de la qualité & de la quantité d'engrais qui leur ſont néceſſaires, & de la ſaiſon où ils doivent être employés; de la meilleure charrue & de la façon de s'en ſervir; du nombre des labours, de leur profondeur & du temps où ils doivent être faits; de la néceſſité de labourer

les terres en planches plus ou moins bombées; de la maniere de former des ſanglues dans les terreins trop humides ; des moyens de deſſécher ſans frais les terreins marécageux, & de les rendre propres à donner de bonnes productions ; de la qualité & quantité des ſemences qui conviennent à la nature du ſol qu'on veut enſemencer ; de la maniere de faire le chaulage & des avantages qui réſultent de ſon emploi ; des maladies des bleds, de leurs cauſes, & des moyens de les prévenir ; du véritable temps de faire les ſemences, & de la véritable raiſon de les enterrer plutôt avec la herſe qu'avec la charrue ; des ſoins qu'il faut donner juſqu'au mois de Mai aux terres qui ſont enſemencées ; de la maniere de faire & de ſerrer une récolte en temps de pluie ; des moyens de conſerver ſans riſques & ſans frais les bleds pendant pluſieurs années ; du véritable temps de ſemer les Mars ; des différentes eſpeces d'animaux deſtructeurs, & divers ſecrets pour les faire périr ; des moyens de faire des défrichements à peu de frais & de tirer promptement du profit des terres nouvellement défrichées ; d'améliorer les prés bas & les prés hauts ſans le ſecours des engrais ; des prairies artificielles, nuiſibles dans certains cantons & utiles dans d'autres; des différentes manieres d'appliquer le parc ſuivant les diverſes qualités des terres ; de l'avantage de la culture avec les chevaux ſur celle qui eſt faite avec les bœufs ; de la clôture des terres ; des dépenſes néceſſaires pour monter une Ferme avec économie ; du nombre de chevaux, de charrues, du produit net par charrue, &c. ; des moyens d'élever facilement des chevaux & de ſe procurer des fourrages pour les bien nourrir & les entretenir ſains & vigoureux ; de l'éducation des autres beſtiaux, comme bœufs, vaches, moutons ; des maladies auxquels ils ſont ſujets, & des moyens de les en garantir, &c.

Telles ſont en général les matieres qui ſeront traitées dans ce nouvel Ouvrage. Pour en faciliter l'acquiſition, on le donnera au meilleur marché poſſible ; le prix ſera annoncé par la Gazette. On voit par ce détail ſuccinct que ce Livre renfermera trois fois plus d'articles qu'il n'y en avoit dans l'*Agriculture expérimentale*. On fera enſorte de ne rien laiſſer à deſirer ſur ce qui concerne la culture des grains ; car le but de l'Auteur n'eſt point de traiter tout ce qui a rapport à l'Agriculture dont les branches ſont infinies ; ainſi il ne ſera aucune mention de la culture des chanvres, des lins, du coſſat, de la garance, de la vigne, &c.

Obſervations ſurs les eaux minérales de Pougues ; par M. Raulin, Docteur en Médecine, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, Cenſeur Royal, de la Société Royale de Londres, des Académies des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux & de Rouen, & de celle des Arcades de Rome ; avec l'analyſe chymique des mêmes eaux ; par M. Coſtel, ancien Apoticaire, Aide-Major des Camps & Armées du Roi, & Maître Apoticaire de Paris. Chez Edme, Libraire, Quai & ſous la porte des Auguſtins, à Paris, 1769. Vol. in-12.

Il n'y a peut-être pas d'eaux minérales qui aient été plus célébrées en vers & en proſe que celles de Pougues, qu'on a regardées depuis long-temps pour être les meilleures eaux de ce genre. Elles avoient la plus grande célébrité dès le 15^e^ ſiecle, puiſque les Habitans du Pays y venoient en foule pour faire des neuvaines à Saint-Leger (premier nom du Bourg) & buvoient l'eau de la fontaine pour ſe guérir de l'hydropiſie, des maladies de la peau, &c. Vers le milieu du 16^e^ ſiecle on s'y rendoit des Provinces les plus éloignées pour le même ſujet. Ce fut alors que le Prince de Mantoue, Henri III, Roi de France, Catherine de Médicis, la Princeſſe de Longueville, &c. allerent prendre ces eaux à leur ſource. Henri IV les fit tranſporter en 1602 à Saint-Maur-des Foſſés, & Louis XIV à Saint-Germain en Laye en 1686. Elles produiſirent ſur ces Princes les effets qu'on en avoit eſperés S. A. S. Monſeigneur le Prince de Conty a pris les eaux de Pougues pendant trois ans, & elles lui ont très-bien réuſſi ; ce qui l'a engagé à acheter des terreins aux environs de ces eaux minérales, à y faire pratiquer des promenades, des allées, planter des tilleuls, & conſtruire une gallerie étendue où les malades peuvent ſe promener à l'abri des injures de l'air. Le Bourg de Pougues eſt à deux lieues de Nevers, & l'on y trouve toutes les commodités de la vie.

M. Raulin fait connoître les maladies qui peuvent être guéries par ces eaux minérales, & celles où il ſeroit dangereux d'en faire uſage; il indique en même temps la maniere de ſe conduire pour en retirer les ſecours qu'on en attend. Nous renvoyons pour ces détails au Livre même, à la fin duquel on a mis l'analyſe chymique de ces mêmes eaux, par M. Coſtel. Cet Ouvrage ne peut être que bien accueilli de l'humanité affligée, & il fait en même temps honneur aux talens des deux Auteurs.

COMMERCE.

De Londres.

LA propoſition qui devoit être faite au Parlement pour encourager l'importation des douves de chêne de l'Amérique, dont la ſupériorité ſur celles qui viennent d'Allemagne a été prouvée nouvellement dans une de nos Feuilles, a été renvoyée à la ſeſſion prochaine. En attendant, le Conſeil de Commerce s'occupe à trouver le moyen de rendre cet encouragement fructueux.

Un grand nombre d'Artiſans ſe trouve ſans emploi à Birmingham, à Mancheſter & à Sheffield, parce qu'il y a très-peu de demandes de ces Manufactures de la part de l'Amérique.

On a préſenté à la Société, pour l'encouragement des Arts, Manufactures & Commerce, une Machine hydraulique d'une conſtruction tout-à-fait nouvelle. Cette Machine peut être faite à peu de frais, & appliquée par tout, ſoit que la chûte de l'eau y ſoit plus élevée ou plus baſſe; mais elle eſt plus avantageuſe dans les lieux où la chûte de l'eau eſt élevée, puiſqu'elle fait agir alors la colomne d'eau avec ſa plus grande puiſſance. Cette machine a été inventée par une perſonne obſcure dans le Northumberland; on l'a eſſayée dans cette Province en différens endroits, & il ſemble qu'on peut en attendre la plus grande utilité. Sa conſtruction, pour ce qui regarde l'application de la puiſſance, reſſemble aſſez à la Machine qui agit par les vapeurs : la ſeule différence qu'il y a, c'eſt que dans celle-ci la puiſſance conſiſte dans la dilatation des vapeurs comprimées, au lieu que dans l'autre la puiſſance eſt ſuppléée par le poids de la colomne d'eau. Dans tous les cas où cette Machine peut être utile pour faire monter de l'eau, elle eſt préférable à l'uſage de la roue, qui eſt ſujette à des dépenſes beaucoup plus conſidérables.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *21 Juin 1769.*		LYON. *le 13 Juin.*		MARSEILLE. *le 31 Mai.*		BORDEAUX *le 9 Juin.*	
Amſterdam,	54 3 8	Amſterdam.	55 ⅛	Londres,	31 5 8e		
Lond.	31 15 16	Auguſte,	51 ¼	Amſt.	54	Amſt.	54 7 8e.
Hambourg,	180 ½	Vienne,	51 ¼	Cadix,	15 4		
Madrid,	15	Lond.	32 ¼	Madrid,	15 5	Lond.	32 ⅛
Cadix,	14 19 6	Livourne,	96 5 8e	Livourne,	98 ¼.		
Livourne,	97 ½	Genes.	94 ½	Naples	85 ½ 86	Hamb.	26 7 8e
Lyon,	3 8 b.	Madrid.	74 ½	Gênes,	96 ¼.		
		Cadix,	74 ¼	Paris, 1 p. ⅜ b.			
		Paris,	¼ p.	Lyon. Pâque, 1 p. ⅜ b.			
		Marſeille, 2 p. ⅜ p.		Montpellier, au p. 60 j.			
		Dépôt p. P.	¼	Piaſtres,	49 10		
		Piaſt.	48 15				

COMPAGNIE DES INDES DE FRANCE.

Chargement des Vaiſſeaux le Penthièvre, *le* Duc de Duras *& le* Berryer; *les deux premiers arrivés à l'Orient les* 28 *Mai &* 12 *Juin* 1769, *& le troiſième attendu; ſçavoir,*

1546260 livres Thé Boui.
83761 livres Thé Camphou.
14990 livres Thé Saotchaon.
6569 livres Thé Pékao.
143066 livres Thé verd Sonlo.
45191 livres Thé verd ſupérieur.
124350 livres Thé Tonkay.
34138 livres Thé Hayſven Skine.
23367 livres Thé Hayſven.
12284 livres Rhubarbe.
1667 livres Borax.
1990 livres Nacre.
104000 livres Rottins, en 3300 paquets.
85696 livres Bois de Sapan, en 15349 billes.
9746 livres Soie écrue de Nankin.
3000 Feuilles Papiers peints.
1225 Cabarets vernis divers.
4200 pieces Nankins jaunes.
300 pieces Pekins unis.
150 pieces Pekins peints.
300 pieces dito, rayés.
150 pieces dito, brochés.
390 pieces Gourgourans.
50 pieces dito, rayés.
298 pieces Patiſſoye.
50 pieces dito, brochés.
270 pieces Satins unis.
200 pieces dito, rayés.
100 pieces dito, brochés.
200 pieces Damas unis.
175 pieces dito, de deux couleurs.
40 pieces dito, à meubles.
100 pieces Lampas.
200 pieces Lines doubles.
50 pieces Gazes doubles.
200 pieces dito, peintes.
15 pieces Mandarines.

Porcelaines bleues & blanches.

43668 Aſſiettes plates, contournées & rondes.
5226 Dito, creuſes.
420 jattes & Soucoupes.
212 Saladiers grands.
283 Dito, petits.
5951 Compotiers.
4760 Taſſes & Soucoupes.
70200 Taſſes à Limonadiers.
12219 Gobelets & Soucoupes à café.
6255 grands Gobelets à café, contournés.
6224 petits Gobelets, *idem*.
573 Beurriers & Soucoupes.
7 Services à Thé à l'Angloiſe.
1401 Pots à la crême.

Porcelaines de couleur.

20277 Aſſiettes plates, rondes, contournées.
4839 Dito, creuſes.
8296 Compotiers divers.
354 Saladiers grands.
473 Dito, petits.
15526 Taſſes & Soucoupes.
1150 Dito, à anſes.
2380 Dito, à bouillon.
10040 Gobelets divers.
6312 Gobelets à café.
247 Ecuelles, Couvercles & Soucoupes.
145 Services à thé à l'Angloiſe.
397 Services à café divers.
82 Pots à eau & Cuvettes.
286 Beurriers, Couvercles & Soucoupes.
1973 Pots à crême & Couvercles.
264 Moutardiers, Couvercles & Soucoupes.
105 Jattes à ſucre & Soucoupes.

Chargement du Vaiſſeau le Comte *d'*Argenſon, *venant de Pondichery, arrivé à l'Orient le* 4 *Mai* 1769; *ſçavoir,*

554 pieces Salempouris blancs de Mazulipatam.
5115 pieces Guinées blanches de Mazulipatam.
100 pieces Mouchoirs bleus & blancs.
400 pieces dito de Trinquebar.
2164 pieces dito de Mazulipatam.
1252 pieces dito Saſſergatis.
1700 pieces dito de Paliacate.
405 pieces dito façon de Paliacate.

Marchandiſes prohibées.

240 pieces Salempouris bleus.
2460 pieces Guinées bleues.
720 pieces Limanças.

400 pieces Néganépaux.
80 pieces Bajutapaux.
400 pieces Chaſſelas.
120 pieces Korottes.
1200 pieces Bœlans.
640 pieces Nekanias.
320 pieces Guingans de Madras.
316 pieces dito de Mazulipatam.

Marchandiſes au poids.

579124 livres Café de Moka.
100000 livres Café de Bourbon.
102103 livres Bois rouge.
1600 Paquets de Rottins.

Chargement du Vaiſſeau le Maſſiac, *venant des Iſles de France & de Bourbon, arrivé à l'Orient le 23 Mai 1769.*

954800 livres Café de Bourbon.

DE LA ROCHELLE.

Prix courants de quelques denrées, le 10 Juin.

Sel de chaudiere de Seudres, 830 ℔; d°. de Ré, 900 ℔.

Eau-de-vie de la Rochelle, de 105 à 106 ℔; d°. de Coignac, 130 ℔; dito de Ré, 95 ℔.

Sucre brut, de 22 à 30 ℔; café de Saint-Domingue, de 17 ß 6 ₰ à 18 ß 3 ₰; indigo cuivré, de 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15 ß; ſyrop, 15 ℔.

AVIS.

On a été prié de prévenir Meſſieurs les Négocians de la mort de M. *Gardere*, Négociant à Saint-Marc, en l'Iſle de Saint-Domingue, le 6 Mars; il a laiſſé ſon exécuteur teſtamentaire, le ſieur *Challa*, dudit lieu, qui y tient maiſon de commerce pour ſon compte: ceux qui ont des affaires en cette maiſon, ſont priés de s'adreſſer à lui pour les terminer, il en rendra compte à vue des reconnoiſſances du défunt, ou il continuera de les gérer, ſi l'on a aſſez de confiance en lui. Il donne cet avis ainſi, les papiers du défunt étant encore ſous les ſcelles pour huit à dix jours, & ne pouvant ſe reſſouvenir de toutes les perſonner de qui ledit défunt étoit chargé d'affaires, & pour leur éviter tout retard.

A Saint-Marc, le 14 Mars 1769.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 21 Juin 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	715		*marc.*
Du Mexique à . . .	708		
Du Perou à . . .	700		
Les guinées à . . .	713		
Ducats à	97	5	
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5	*once.*
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	51	15	
Piaſtres, . .	48 10 à	12 6	

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin 1769.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
Ac. des Indes	1050	1050	1052 ½
Emp. de la Com.	364	364	
Prom. à 5 p ⅘		26	
Prom. à 4 p ⅘		49	49
Ac. des Fermes.	852 ½	852 ½	852 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		1 ½	
Annuités.		295	
Coup. d'An.			59
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.		48 ½	48 ½
Col. 1759.	50		
Canada.		54	54
4e. L. Epoques.	12 ½	12 ½ 13	13
Nouette.		47 ½	47 ½
Ac. de la caiſſe	1030 25	1032 ½	1035
tirage de la C.		2e 410 4e 337 5e.	3e 385 4e 337
2e Lot. Comp.		(333	
Sur la Ville.			
Languedoc.			
A 3 p. ⅘ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅘ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 50.

DE DUNKERQUE.

DÉPART de Navires.

IL eſt ſorti de ce Port du 20 au 31 Mai 1769, 2 Navires François de 110 tonneaux, 5 Anglois de 304, 4 Hollandois de 284, 4 Danois de 538, & 1 Suédois de 30 tonneaux; ſçavoir, la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport chargé de cuirs ſalés, tabac en feuilles & autres marchandiſes; la *Vraie Société*, Capitaine *Antoine Demille*, allant à Oſtende ſur leſt; des Anglois, le *Drammond*, Capitaine *John Scott*, allant à Soupthampton; le *Hornet*, Capitaine *William Jubb*, allant à Sunderland tous deux ſur leſt; le *Hawke*, Capit. *Edward Huſſen*, allant à Fayall avec eau-de-vie, genievre, tabac en feuilles & autres; le *Marchand*, Capitaine *Richard Evans*, allant à Terveer avec bœuf ſalé, beurre, ſuif & autres; la *Loyale Jeanne*, Capitaine *Thomas Halſinght*, allant à Londres avec eau-de-vie, indigo & autres; des Hollandois, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer; la *Jeune Marie*, Capitaine *Vanderplat*, allant à Fleſſingue tous deux avec des futailles vuides; les *Trois Freres*, Cpaitaine *P. Lekerckerck*, allant à Dort chargé d'une partie de tabac en carottes, café, vin & autres marchandiſes; l'*Amour*, Capitaine, *Dirck Vanleenwen*, allant à Roterdam chargé d'une partie de café, ſucre, ouvrages d'ozier & autres; des Danois, l'*Emanuel*, Capitaine *André Wright*, allant à Lardwick; la *Marie Chriſtine*, Capitaine *Michel Hanſen*, allant à Vieux-Zohn; l'*Anne Catherine*, Capitaine *Peder Nielſen Morck*, allant à Fridericſthad; l'*Olia Juliana*, Cap. *Jacob Olſen*, allant à Whrornoé; le Suédois, l'*Anne Catherine*; Capitaine *Ebbe Hanſen*, allant à Bergues en Norwege ſur leſt ainſi que les quatre précédens.

DE L'ORIENT.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Duras*, venant de la Chine, a mouillé le 11 Juin 1769 au ſoir devant l'Iſle de Groix diſtante de 4 lieues de l'Orient; la cargaiſon de ce Navire eſt principalement compoſée de thé de diverſes qualités, de porcelaines, ſoieries & autres.

DE NANTES.

ARRIVÉE de Navires.

Du 2 au 9 Juin 1769, il eſt entré dans le Port de cette Ville 14 Navires François & 2 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Eléonore* de 300 tonneaux, Capitaine *Leray*, venant de S. Marc & du Port au Prince avec 410 bariques de ſucre brut, 8 bariques 4 quarts de ſucre tête, 132 balles de coton, 123 futailles de café & 13 boucauts d'indigo; le *Saint Jacques* de 250 tonneaux, Capitaine *André Peyre*, venant de Porto-Rico en Eſpagne avec eau de-vie, ſiamoiſe, indiennes, armes à feu & mercerie; la *Concorde* de 100 tonneaux, Capitaine *Guillaume Truhen*, venant de Lisbonne avec bois de Fernambourg, oranges & citrons; la *Françoiſe*, Capitaine *André Bitaut*; la *Jeune Louiſe*, Capitaine *Jean-Pierre Mandret*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, goudron, brai gras, laine, térébenthine chocolat; le *Saint Charles*, Capitaine *Jacques Chanſon*, venant de Beauvoir; l'*Aimable Jeanne*, Capitaine *Guillaume Richard*, venant de Libourne; le *S. Joſeph*, Capitaine *Chriſtophe Pinchaud*, venant de Blaye chargé de vin ainſi que les précédens; la *Marie Hélene*, Capitaine *Jean Marie le Gal*, venant de la Rochelle avec fuſils & vieilles ferailles de fuſils; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Jean le Venedic*, venant de Breſt avec huile d'olive; la *Marie Perrine*, Capitaine *Corentin Croq*, venant de Douarnenez; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Laurent Kermel*, venant de Camaret tous deux chargés de ſprots; la *Marie*, Capitaine *Sebaſtien le Piſquer*, venant de Port-Launay avec poudre à tirer; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Quinic*, venant de Redon chargé de bled noir; des Etrangers, la *Fortune* de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Doets de Jong*; le *Soleil levant* de 140 tonneaux, Capitaine *Abraham Wiebes*, venant tous deux de Dantzick avec 362 tonneaux de ſeigle.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire François & 10 Etrangers; ſçavoir, la *Favorite* de 120 tonneaux, Capitaine *Charles Moiſeau*, allant à Marſeille avec pierres à fuſils, indigo, baudriers, peaux de

veaux corroyées, ſucre brut & poivre ; l'*Anne Marie*, Capitaine *Siebes Douves*, allant à Hambourg avec café, ſucre brut, indigo, rocou, cacao & ſyrop ; la *Dame Makena*, Capitaine *Germer Pieter Herkemen*, allant à Stetin avec ſyrop d'Amont ; la *Sophie*, Capitaine *André Foyen*, allant à Fridericks-hall avec café, eau-de-vie & vinaigre ; la *Fortune*, Capitaine *Pieter Villeman*, allant à Arandahl avec eau-de-vie ; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Pieter Swenſon* ; la *Marie*, Capitaine *Gabriel Goulbraaſon*, allant tous deux à Colmar, le premier avec café, eau-de vie, verres à vitres, le ſecond avec coton, pruneaux, papier, vin de liqueur, riz, raiſins, figues, ſyrops, café, confitures & eau-de vie ; la *Marie Eſther*, Capitaine *Ary Leenders Fouſſer*, allant à Roterdam avec cendres d'Orphevre, ſucre brut, ocre, rocou, coton, café, peaux de moutons & fruits à l'eau-de vie ; le *Poſtilion*, Capitaine *Jans Anduſen*, allant à Elſeneur avec eau de vie, gingembre, amandes en coques, ſavon, indigo, café, vin Nantois & pruneaux, l'*Agneta*, Capitaine *Nils Falſeh*, allant à Udewalde avec bas de fil, huile d'olive, ſyrop, raiſins, vin de Bordeaux, eau de-vie & café ; le *Grand Chriſtophe*, Capitaine *Johan Kandré*, allant à Dantzick avec café & indigo.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 21 Mai au 5 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 73 Bâtimens François & 23 Etrangers ; des premiers, 5 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Capricieux*, Capitaine *Reymond Moiſſon* de Marſeille ; l'*Africain*, Capitaine *Giroli Drouet*, du Havre, partis tous deux du Cap ; le *Solide*, Capitaine *Honoré Blancard*, de Marſeille ; les *Trois Freres*, Capitaine *Louis Audibert*, partis tous deux de la Martinique ; la *Louſiane*, Capit. *Fr. Gachon* de Marſeille, parti de la Nouvelle Orléans, chargés tous de marchandiſes des Colonies ; les autres venoient de Hambourg, de Corck, du Havre, de la Rochelle, de Porto, de Cadix, de Mogador, de Salé, de Souſe, de Bagur, de Tunis, de Malthe, de Candie, de Chypre, d'Alexandrie, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Caſta, du Golphe de Patras, du Golphe de Lepante, de Conſtantinople, de la Morée, de Raguſe, de Veniſe, de Sicile, de Layaſſe, de Diano, de Tarente, de Naples, de Civita Vechia, de Livourne, de Fangas, de Tortoſe, d'Alicante, de Palamos, de Malaga, de Terragone, d'Almerie, de Carthagene, de Valence, de Genes, de Nice, de Luan, de Savone, de Cannet, de l'Iſle Saint Pierre, de S. Feliou, de Saint Raphael, de Cette, de Frejus, d'Arles, d'Agde & de Menton, chargés de diverſes marchandiſes du Levant, d'épiceries, drogueries & autres ; mais parmi ces différens Bâtimens, les *Ames du Purgatoire*, Capitaine *Jean François Allegre* de la Ciotat ; la *Vierge du Rozaire*, Capitaine *Marc Franchiſpuy*, Corſe ; la *Nativité*, Capitaine *Jacques Henri* de Marſeille, venant tous trois de Livourne ; la *Sainte Thereſe*, Capitaine *Jean François Cotto* Savoyard, venant de Nice ; le *Saint Michel*, Capitaine *Antoine Aſſento* Napolitain, venant de Tarente & de l'Alicate ; la *Vierge des Carmes*, Capitaine *Jacques Viat* Genois, venant de la Sicile ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Charles Gautier* de Martigues, venant de Civita Vechia ; la *Triomphante*, Capitaine *Joſeph Beauſſier* de la Seine, venant du Golphe de Patras ; l'*Induſtrieux*, Capitaine *Antoine Bartholovichi* Vénitien, venant de Veniſe ; la *Vierge de Trapano*, Capitaine *Pierre Raphel* de Cannes, venant de Tunis ; la *Parfaite*, Capit. *Joſeph Allegre* de la Ciotat, venant de Caffa ; la *Sainte Roze*, Capitaine *André Barrelier* de Toulon, venant de Raguſe chargé avec les douze précédens de 6870 charges de bled, farine, huile & quelques autres marchandiſes.

Extrait d'une Lettre de Cadix datée du 30 Mai 1769.

Nous avons reçu diverſes lettres de la Vera-Cruz qui apprennent qu'on y attend avec impatience la Flotte Eſpagnole dont quelques lettres de Londres annoncent l'arrivée à Cadix au milieu de Février. Le petit Bâtiment François qui étoit parti de Cadix 24 heures avant cette même Flotte, & qui portoit M. l'Abbé Chappe & d'autres Aſtronomes, y eſt entré après 64 jours d'une heureuſe navigation.

Pluſieurs lettres de Buenos-Ayres font mention de l'arrivée de deux Frégates de Guerre ; ſçavoir, l'*Induſtrie*, & la *Sainte Catherine* qui avoient mis à la voile de Cadix le 14 Octobre 1768, & on eſt inſtruit par la même voye du départ du *Saint Laurent* qui eſt parti de Buenos-Ayres chargé de 36000 cuirs & 400000 piaſtres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.